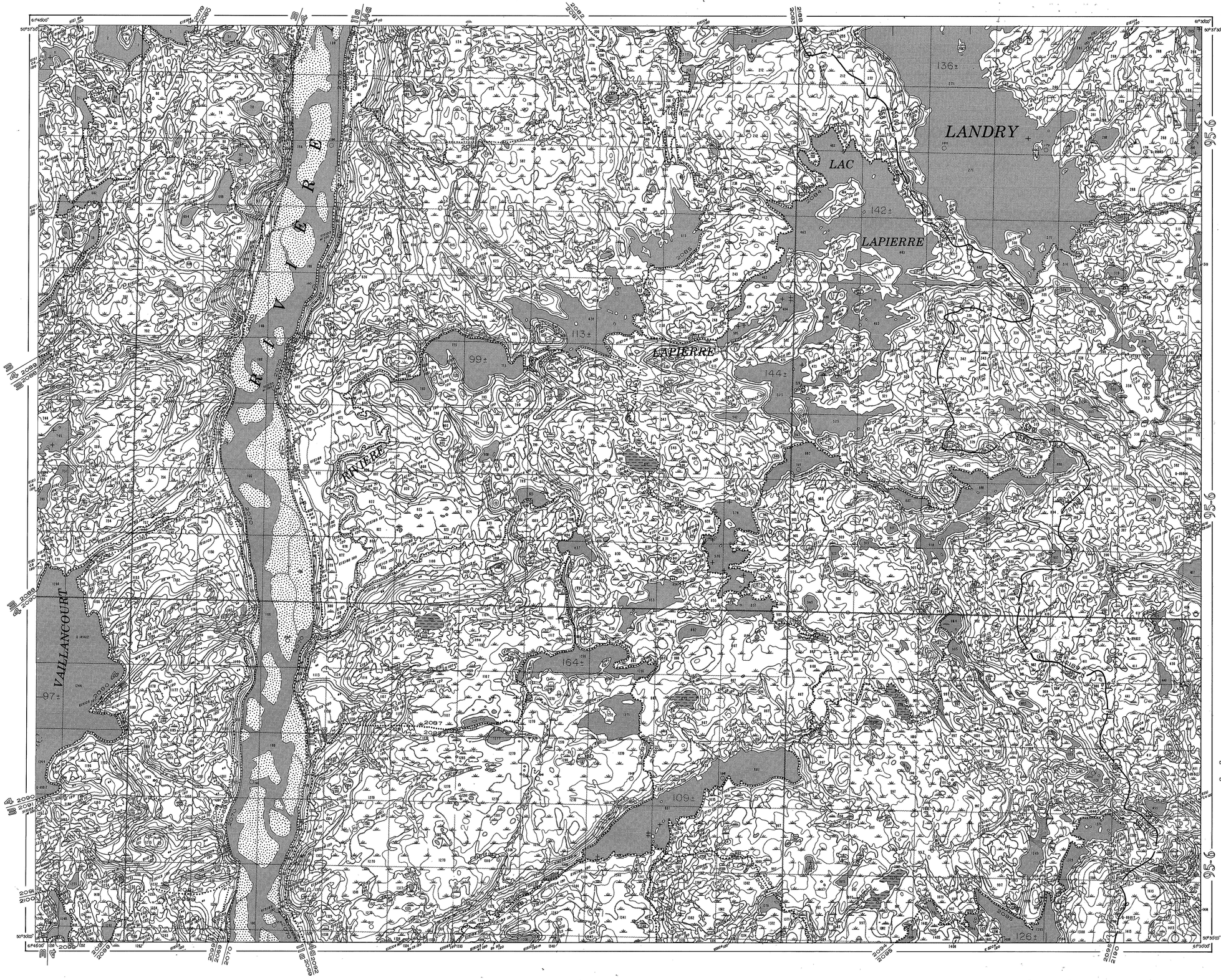

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (© 1977, 12-K-12) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	S
— — à sapin et/ou épinette blanche	S (E)
— — — — avec pin rouge	S (PR)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin blanc	S (PB)
— — à mélèze (cultivé)	S (M)
— — à pruche	S (PU)
— — à pin gris (plantation)	S (PG)
Pinède	P
— — (épinette noire et/ou thuya rouge occupent plus de 75% de la portée réseneuse)	P (E)
— — à thuya (cédre)	P (C)
— — à mélèze	P (M)
— — à pruche	P (PU)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — à pin rouge	P (PR)
— — à pin gris	P (PG)
— — avec épinette noire	P (E)
— — (plantation d'épinette blanche)	P (EB)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	P (EN)
— — (plantation d'épinette noire)	P (EN)
— — (plantation d'épinette rouge)	P (ER)
Sapinière	S (SB)
— — de sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée réseneuse)	S (E)
— — à thuya (cédre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à pruche	S (PU)
— — à mélèze	S (M)
— — (plantation de sapin baumier)	S (SB)
Pinède à pin blanc	P
— — — — avec pin rouge	P (PR)
— — — — — (épinette rouge) (ne occupent plus de 75% de la portée réseneuse)	P (E)
— — — — — avec thuya (cédre)	P (C)
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — — — — avec mélèze	P (M)
— — — — — avec pin gris	P (PG)
— — — — — avec pruche	P (PU)
— — — — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — — — — (plantation)	P (PB)
Pinède à pin rouge	P
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée réseneuse)	P (PR)
— — avec thuya (cédre)	P (C)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — avec mélèze	P (M)
— — avec pin blanc	P (PB)
— — avec pruche	P (PU)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — (plantation)	P (PR)
Pinède à pin gris	P
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée réseneuse)	P (PG)
— — avec thuya (cédre)	P (C)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — avec mélèze	P (M)
— — avec pin rouge	P (PR)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — avec pruche	P (PU)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — Plantation de pin sylvestre	P (P)
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée réseneuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin gris	C (PG)
— — à pruche	C (PU)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
Pruchière	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée réseneuse)	Pu (PU)
— — à thuya (cédre)	Pu (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (PB)
— — à pin gris	Pu (PG)
— — à pin rouge	Pu (PR)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — (plantation de thuya)	Pu (C)
Mélèzin	M
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée réseneuse)	M (M)
— — à thuya (cédre)	M (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	M (PB)
— — à pin rouge	M (PR)
— — à pin gris	M (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
— — à pruche	M (PU)
— — (plantation de mélèze japonais)	M (J)
— — (plantation de mélèze laricin)	M (L)

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Mélangé	F1 (Pg)	F1 (PG)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (PB)
— — — — avec épinette	F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec mélèze	F1 (M)	F1 (M)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
Bétulaie à bouleau blanc avec sapin	B1 (S)	B1 (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	B1 (E)	B1 (E)
— — — — avec pin gris	B1 (Pg)	B1 (PG)
— — — — avec pin blanc	B1 (Pb)	B1 (PB)
— — — — avec pruche	B1 (PU)	B1 (PU)
Bétulaie à bouleau jaunes avec résineux	B2 (R)	B2 (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (PB)
— — — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (PR)
Peuplierraie avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — avec pin gris	Pe (Pg)	Pe (PG)
— — avec pin blanc	Pe (Pb)	Pe (PB)
— — avec épinette	Pe (E)	Pe (E)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — avec mélèze	Pe (M)	Pe (M)
Cédrière rouge résineuse	Cr (R)	Cr (R)
Cédrière résineuse	Cr (R)	Cr (R)
Mélangé de feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— — sur station humide	M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillu	F
— — d'essences intolérantes	F1
— — d'essences tolérantes	F2
— — sur station humide (plantation)	F (p)
Bétulaie à bouleau blanc et/ou bouleau gris	B1
— — à bouleau jaune	B2
Peuplierraie	Pe
Cédrière rouge	Cr
Cédrière	C
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris	C1 (B1)
— — à bouleau jaune	C2 (B2)
— — à feuillus	C3 (F)
— — à feuillus	C4 (F)
— — à feuillus d'essences intolérantes	C5 (F1)
— — à feuillus d'essences tolérantes	C6 (F2)
Plantation d'érable à sucre	E1 (S)
— — de bouleau blanc	E2 (B1)
— — de peuplier	E3 (Pe)
— — de peuplier hybride	E4 (Ph)
— — de frêne d'Amérique	E5 (Fr)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ds
Dénudé et semi-dénudé humide	Dh
Aulnaie	Au

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	E
Ligne de transport d'énergie (emprise)	L.T.E.
Emprise routière	R
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	A

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en bordure	CB
Coupe partielle par bande	CR
Coupe partielle plus épidémie légère	CE
Chablis partiel	CV
Épidémie légère	EL
Brûlé partiel	BP

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivaces: ⊖ 1-10 50% ⊕ 11-99 99%

ORIGINE

Coupe totale	CT
Brûlé	BR
Chablis total	CV
Épidémie sévère	ES
Friche	FR
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 "	21-35 "	80-30 "	30-80 "
50 "	36-45 "	90-30 "	30-90 "
70 "	46-60 "	100-30 "	30-100 "
90 "	61-80 "	120-50 "	50-120 "
120 "	81 et plus	150-70 "	70-150 "

FORÊT RÉGÉNÉRÉE

Jeune (en indépendance): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 9,0 cm; autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 50 cm.

Vieilles (en indépendance): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges supérieures de 9,0 cm; autres peuplements, majorité des tiges sur plus de 50 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
	0m	7m	13m	16m	19m	22m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 50 %	**
Abrupte	51 % et plus	***

Superficies inaccessibles de pentes > 51 %

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: FOR. INTERNATIONAL LTÉE
SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 C2 S2 P1 C3 — S-C5 E6 B1
— difficulté — classe de pente
— classe d'âge — classe d'âge
— perturbation — année de l'origine
— classe de hauteur — origine
— classe de densité — classe de hauteur
— sous group. d'essences — classe de densité
— groupement d'essences — type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989
Année de publication: 1990
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique: 26° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	9
Unité de gestion	25
Unité d'aménagement	-1
Unité de sondage	4*
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	17
Concessionnaire ou autres	04
Bassin hydrographique	35900*
Bassin primaire	
Bassin secondaire	
Unité de gestion privée	—
Municipalité	97900
Division de recensement	
Municipalité	
Cadastre	
Parcelle	2190*
Région écologique	11a*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MAGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-L-16 S.E. S.O.	12-K-13 S.E. S.O.	12-K-14 S.E. S.O.
12-L-9 N.E. S.E. S.O.	12-K-12 N.E. S.E. S.O.	12-K-11 N.E. S.E. S.O.
12-L-8 N.E.	12-K-5 N.E.	12-K-6 N.E.

12 K/12 S.E.